

Service du
capital humain



Novembre 2012

**CAMPAGNE BIENNALE DE RÉADHÉSION, TARIFICATION 2013 ET
CRÉDITS INUTILISÉS 2011 DU COMPTE GESTION-SANTÉ
PROGRAMME FLEXIBLE D'ASSURANCE COLLECTIVE DES MEMBRES DE L'ÉTAT-MAJOR**

La campagne de réadhésion 2013-2014 arrive à grands pas. Vous serez invité à faire vos choix du **19 au 30 novembre 2012**.

QU'EST-CE QUE LA CAMPAGNE BIENNALE DE RÉADHÉSION?

Conformément aux règles de participation du programme flexible d'assurance collective, vous avez la possibilité à tous les deux ans de modifier les choix de protection que vous avez faits ainsi que l'utilisation de vos crédits flexibles. Ainsi, vous pouvez adapter vos protections selon l'évolution de vos besoins.

Les choix de protection prendront effet le 1^{er} janvier 2013 et seront en vigueur pour les deux prochaines années. Vous ne pourrez pas les modifier durant cette période à moins qu'un changement de situation admissible ne survienne dans votre vie.

De plus, il vous sera possible de vous exempter du régime de soins de santé et/ou du régime de soins dentaires. Pour ce faire, vous devrez être couvert par un autre régime (par exemple, le régime de votre conjoint).

Si aucun choix n'est effectué au moment de la campagne de réadhésion, vos protections actuelles seront automatiquement reconduites pour les deux prochaines années.

Préparez-vous à la campagne de réadhésion

Suivez ces simples étapes pour vous préparer à renouveler votre adhésion et pour pouvoir tirer le meilleur parti de votre programme :

- Consultez les dispositions du programme flexible à l'aide de la brochure d'assurance et du guide de l'employé, sous la rubrique « Guide de l'employé / Assurance collective / Brochures d'assurance / Programme flexible » du site intranet de la Ville. Lorsque le nouveau site intranet sera opérationnel, les documents seront disponibles sous la rubrique « Employés / Conditions de travail / Assurance collective / Cadre, état-major et personnel politique ».
- Passez en revue vos protections actuelles, ce qui vous aidera à déterminer les garanties dont vous aurez besoin en 2013 et 2014.
- Évaluez vos besoins pour les deux prochaines années et décidez si vous devez apporter des changements à vos garanties actuelles. Plus particulièrement, pensez :
 - à l'utilisation de vos crédits flexibles;
 - au solde de votre compte gestion-santé;
 - à votre assurance vie;

- au niveau de protection voulu pour les garanties facultatives telles que l'assurance vie pour vous et vos personnes à charge, l'assurance décès et mutilation par accident, l'assurance maladies graves et des soins de longue durée.

Comment connaître vos protections actuelles

Vous pouvez connaître vos choix actuels en utilisant le site accès de SSQ Groupe financier. Pour y accéder, rendez-vous à www.ssq.ca et cliquez sur le lien *accès / assurés*. Le lien est également disponible sur le site intranet de la Ville de Montréal.

Vous devez saisir votre code d'utilisateur ainsi que votre mot de passe pour accéder à votre dossier d'assurance. Ces renseignements sont inscrits sur votre certificat d'assurance émis par SSQ Groupe financier.

Si vous n'avez pas ces renseignements en mains, vous pouvez communiquer avec le centre d'appels de SSQ Groupe financier où des agents d'information spécialement formés sur vos régimes répondront à vos questions, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 16 h 30. Vous aurez besoin de votre numéro de contrat, 70A00, et de votre numéro matricule de 9 chiffres pour vous identifier.

Région de Montréal : 514 223-2500, poste 2625
Autres régions : 1 877 651-8080, poste 2625

Ce n'est qu'à compter du 19 novembre prochain que l'événement [Campagne biennale de réadhésion](#) sera disponible pour faire de nouveau vos choix de protections.

RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION EN 2013

Le renouvellement de la tarification aura lieu au 1^{er} janvier 2013. La prime du programme flexible d'assurance collective remise à SSQ Groupe financier et à Chartis subira une augmentation globale de 16,7 %. Cet ajustement est établi selon l'expérience de chaque garantie.

La Ville paie la totalité du coût des régimes de base du programme flexible, incluant l'assurance salaire, et verse annuellement des crédits flexibles que vous pouvez utiliser, si vous le voulez, pour payer votre part du coût des régimes enrichis. Comme vous payez la différence entre le coût des régimes enrichis et celui des régimes de base, les ajustements de prime applicable à votre situation seront en fonction de vos choix de protection.

Le sommaire des coûts et crédits 2013 est disponible sous la rubrique « Guide de l'employé/Assurance collective/Brochures d'assurance/Programme flexible » du site intranet de la Ville. Lorsque le nouveau site intranet sera opérationnel, les documents seront disponibles sous la rubrique « Employés / Conditions de travail / Assurance collective / Cadre, état-major et personnel politique ».

CRÉDITS INUTILISÉS 2011 DU COMPTE GESTION-SANTÉ

Votre solde de crédits au compte gestion-santé (CGS) à la fin de l'année 2011, s'il y a lieu, a été reporté en 2012 et ajouté au montant disponible pouvant être utilisé en 2012.

Les crédits non utilisés de 2011 ont été appliqués en priorité aux frais admissibles engagés au cours de l'année 2012. Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au **31 janvier 2013** pour soumettre des demandes de remboursement des frais engagés en 2012 pouvant être applicables sur le solde de 2011. À compter de cette date, **le solde non utilisé sera perdu** comme le prévoit la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Vous pouvez consulter le montant disponible de votre CGS sur le site *accès* de SSQ Groupe financier. Pour y accéder, rendez-vous à www.ssq.ca et cliquez sur le lien *accès / assurés*. Vous pouvez également communiquer avec le centre d'appels de SSQ Groupe financier, selon les instructions mentionnées précédemment.

CAMPAGNE SUR L'UTILISATION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE FLEXIBLE

Nous souhaitons également porter à votre attention que la campagne annuelle sur l'utilisation de votre rémunération annuelle flexible se tiendra en même temps que la campagne biennale de réadhésion. Vous serez alors invité à faire vos choix du 19 au 30 novembre 2012 pour l'utilisation de votre rémunération annuelle flexible au 1^{er} janvier 2013.

La rémunération annuelle flexible équivaut à 40 heures de travail régulier pour le membre de l'état-major qui travaille dans les services de soutien et à 58,8 heures de travail régulier pour celui assigné aux activités de lutte contre les sinistres.

Pour obtenir plus d'informations sur l'un de ces sujets, nous vous invitons à communiquer avec le responsable de l'administration du régime flexible de votre service.